



Évaluer la faisabilité du partage ou de l'utilisation de structures existantes (Section 3)

L'installation se qualifie aux exclusions d'IC? (Section 6)

Consultez l'ARUS pour discuter des préférences d'options de sites & déterminer les exigences/processus locaux à suivre pour l'installation de systèmes d'antennes (Sections 4 & 4.1)

Exclus de la consultation de l'ARUS et du public

Exigences de **Consultation Publique** ou **exclusions explicites** dans le processus de l'ARUS?

Suivre le processus de consultation publique **par défaut de IC** (Section 4.2)

Suivre le processus de consultation publique de l'**ARUS** (Section 4)

Consultation publique par défaut de IC complétée, toutes préoccupations raisonnables et pertinentes traitées?

Consultation publique de l'**ARUS** complétée, toutes préoccupations raisonnables et pertinentes traitées?

Commentaires du public sur les réponses?

Difficultés à obtenir l'assentiment de l'ARUS ou à traiter les préoccupations publiques/impatience: **Contactez IC pour les instructions**

Assentiment de l'ARUS?

Décision d'IC (Section 2 ou 5)

Autres exigences générales observées? (Section 7)

L'installation ne peut être effectuée tant que les exigences de la section 7 ne soient remplies

Soumettre une demande de licence ou procéder à l'installation/modification

**Fin**